

## Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 6 avril 2010 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane)**

NOR : DEVA1008068S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 portant nomination de M. Pierre Dubois en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane ;  
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;  
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile à :

- M. Claude Marie-Magdelaine, attaché principal d'administration de l'aviation civile ;
- M. Daniel Goyat, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- Mme Valérie Pucci, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- dans la limite de 7 500 € à :
  - Mme Céline Marie-Appoline, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
  - M. Georges Madeleine, technicien supérieur de classe exceptionnelle des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- dans la limite de 4 500 € à :
  - Mme Nathalie Numéric Edouard-Edouarzi, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure ;
  - Mme Geneviève Surlemont, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
  - M. Dominique Gerin, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
  - M. Jacques Mangenot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- dans la limite de 1 500 € à :
  - M. Jean-Michel Sabin, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
  - M. Charles Laroche, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Fort-de-France, le 6 avril 2010.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Antilles-Guyane,*  
P. DUBOIS